

Des salaires inférieurs

Le salaire annuel moyen en Alsace est de 16 500 euros pour les femmes et de 22 300 euros pour les hommes en 2010, soit un écart de 26 %. Au niveau national, les salaires annuels sont plus élevés (17 500 euros pour les femmes et 23 100 euros pour les hommes) mais l'écart entre les deux sexes est inférieur (24 %).

Les régions où cet écart de revenu est le plus important sont Rhône-Alpes, l'Île-de-France et l'Alsace. A contrario, les régions du Sud-Ouest (Limousin, Poitou-Charentes, Aquitaine) sont celles où les différences sont les moins marquées (20 %).

L'écart de revenus provient en grande partie du temps partiel qui concerne davantage les femmes que les hommes. Cependant, il subsiste même dans l'emploi à temps complet.

Les femmes sont surreprésentées dans les bas salaires. Elles sont plus de 60 % parmi les salariés gagnant 10 000 euros annuels ou moins, mais deviennent minoritaires dès que le salaire dépasse 15 000 euros par an. Au-delà de 50 000 euros annuels, elles représentent moins de 20 % des salariés.

En Alsace, les salaires horaires des femmes travaillant à temps plein en 2010 sont inférieurs de 18 % à ceux des hommes. Cette inégalité salariale classe la région troisième après l'Île-de-France et Rhône-Alpes. Les écarts ne sont pas du même niveau dans toutes les catégories socioprofessionnelles et les femmes sont moins représentées dans les catégories les plus rémunératrices.

Les différences entre les salaires annuels des hommes et des femmes à temps plein sont les plus importantes chez les artisans, commerçants, chefs d'entreprise avec

22 000 euros de moins, mais les femmes sont très peu représentées dans cette catégorie. Chez les cadres, les femmes gagnent en moyenne 8 500 euros de moins. On retrouve ces différences en France de province.

Plus les salariés sont âgés et plus leurs salaires sont élevés

Les progressions salariales liées à l'âge sont en général moindres pour les femmes, en Alsace comme dans le reste de la province où l'on retrouve des salaires de même ordre de grandeur. Les différences se creusent ainsi en cours de carrière particulièrement dans la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprise. À l'intérieur de cette catégorie, les femmes chefs d'entreprise ne sont pas rémunérées en fonction de la taille de l'établissement, contrairement aux hommes dont les salaires augmentent en proportion. Très peu de femmes sont à la tête d'établissements de plus de 250 salariés, dans lesquels les salaires des dirigeants sont les plus importants. De plus, les femmes occupent souvent un poste de direction dans des secteurs où les différences de salaires hommes/femmes sont fortes, par exemple dans les activités financières et d'assurance ou les activités de services administratifs ou de soutien.

Chez les cadres, les situations sont contrastées suivant le secteur : les femmes cadres administratifs et commerciaux d'entreprise en fin de carrière gagnent 15 000 euros de moins par an que leurs homologues hommes (soit 27 %), alors que cette différence n'est que de 3 500 euros pour les enseignants du secondaire (- 9 %).

Pour les professions intermédiaires, cette différence de rémunération annuelle des salariés à plein temps est de 5 000 euros en fin de carrière, que ce soit pour des emplois administratifs et commerciaux en entreprise ou pour les techniciens. Les femmes gagnent ainsi 16 % de moins que les hommes.

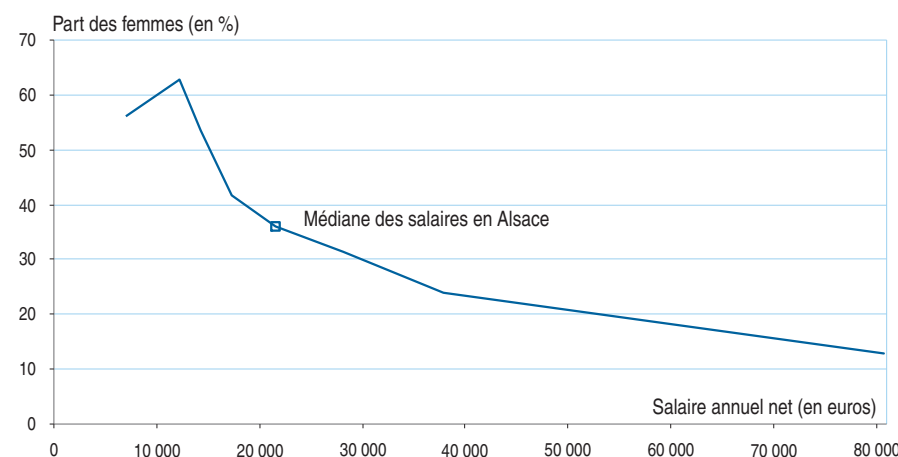
Les femmes employées et ouvrières gagnent entre 16 et 27 % de moins que les hommes en fin de carrière. Les différences sont moins importantes chez les employés en entreprise et les ouvriers non qualifiés, et elles sont plus importantes chez les employés de commerce et les ouvriers qualifiés.

Des salaires horaires plus élevés dans le secteur public

La rémunération horaire des femmes est en moyenne supérieure dans le secteur public, quels que soient la quotité de travail et l'âge. L'écart public-privé n'est cependant pas très élevé pour les femmes cadres en fonction de leur âge, contrairement à la situation des professions intermédiaires et des employées.

Mais comme dans le secteur privé, les salaires horaires des femmes du public sont inférieurs à ceux des hommes.

1 La part des femmes diminue quand le salaire augmente

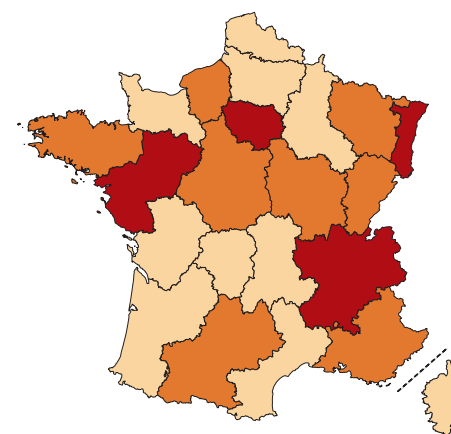


Lecture : les femmes représentent 36 % des effectifs avec un salaire annuel médian de 21 600 euros.

Champ : salariés travaillant à temps complet en Alsace.

Source : Insee, DADS 2010.

2 Un salaire horaire moindre pour les femmes



Différence de salaire horaire (femmes par rapport aux hommes) (en %)

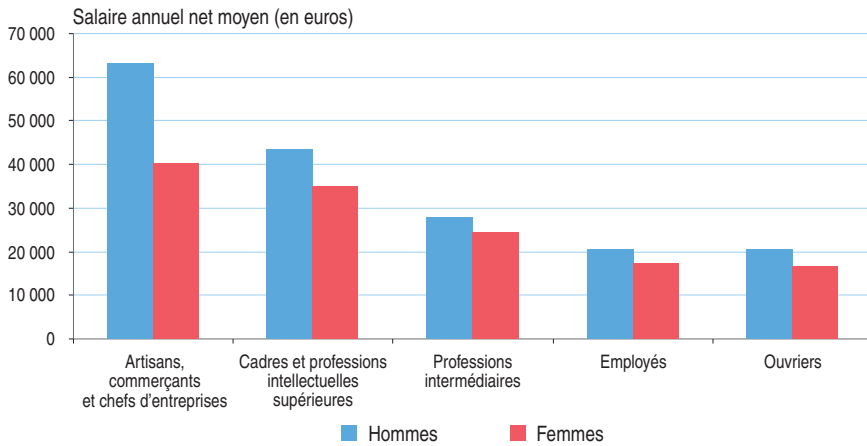
- 18 ou plus **Alsace : 18,3 %**
- de 15 à moins de 18 **France métropolitaine : 17,1 %**
- moins de 15

Lecture : en Alsace, les salaires horaires des femmes travaillant à temps plein en 2010 sont inférieurs de 18 % à ceux des hommes. Cette inégalité salariale classe aussi la région troisième après l'Île-de-France et Rhône-Alpes.

Champ : salariés à temps complet.

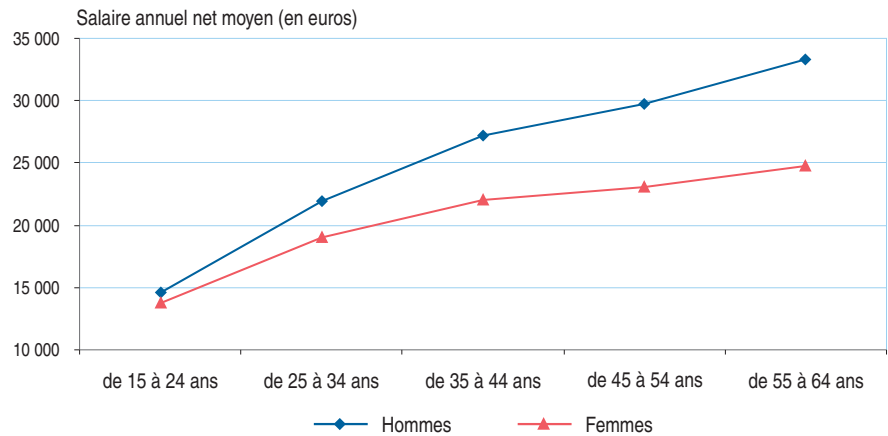
Source : Insee, DADS 2010.

3 Des salaires inférieurs dans toutes les catégories socioprofessionnelles



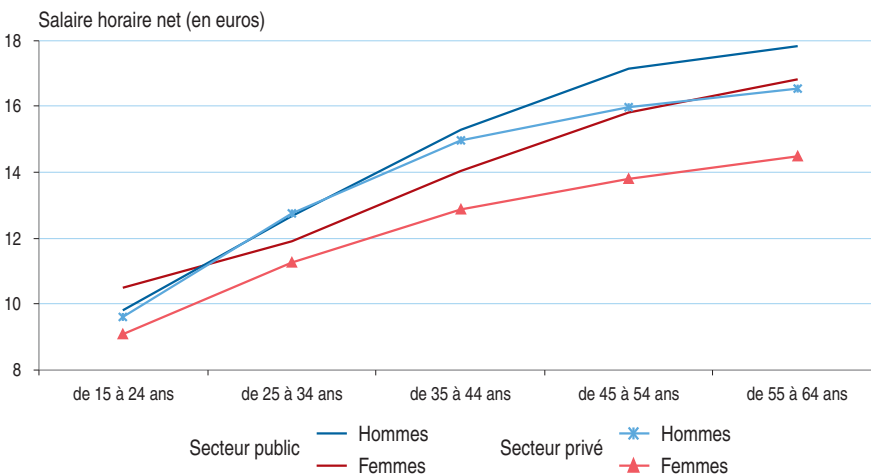
Champ : salariés travaillant à temps complet en Alsace.
Source : Insee, DADS 2010.

4 Les écarts de salaire se creusent avec l'âge



Champ : salariés travaillant à temps complet en Alsace.
Source : Insee, DADS 2010.

5 Les inégalités salariales des professions intermédiaires s'accroissent avec l'âge dans le secteur public et plus encore dans le secteur privé



Champ : salariés des professions intermédiaires travaillant à temps complet en Alsace.
Source : Insee, DADS 2010.

La situation la plus favorable : être un homme cadre expérimenté dans une grande entreprise d'un secteur peu féminisé

L'influence de différents facteurs sur la rémunération peut être étudiée à travers un modèle logistique. À partir d'une situation de référence, l'analyse met en valeur l'importance de chacun des facteurs. La situation de référence est ici un employé de 35 à

44 ans, travaillant à temps complet dans le secteur du commerce, de la réparation d'automobiles et de motocycles, dans un établissement de moins de 10 salariés. Pour ce salarié, le salaire horaire est de 9,36 euros pour une femme et de 10,97 euros pour un homme.

Les facteurs qui accroissent le plus les différences de salaires entre les hommes et les femmes sont le faible temps partiel (les hommes y sont mieux rémunérés), la

situation de cadre, l'ancienneté et le fait d'être dans une grande entreprise. Les inégalités sont importantes dans les secteurs de la fabrication de denrées alimentaires (21 % de salaire en moins pour les femmes) et l'agriculture (- 16 %). Dans la fabrication de matériel de transport, le transport et entreposage, les activités immobilières et l'administration publique, en revanche, les inégalités salariales sont nettement plus faibles (entre - 3 % et - 5,5 %). ■

6 Des inégalités salariales aux facteurs multiples

Catégorie socioprofessionnelle	Femmes	Hommes	Différence en %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	+ 7,94	+ 10,69	-20,1
Professions intermédiaires	+ 3,08	+ 2,75	-9,3
Employés	réf.	réf.	-14,7
Ouvriers non qualifiés	- 1,78	- 1,73	-18,0
Ouvriers qualifiés	- 0,61	- 0,49	-16,5
Âge du salarié	Femmes	Hommes	Différence en %
Moins de 25 ans	- 2,68	- 3,64	-8,9
De 25 à 34 ans	- 1,30	- 1,78	-12,3
De 35 à 44 ans	réf.	réf.	-14,7
De 45 à 54 ans	+ 0,67	+ 1,11	-17,0
De 55 à 64 ans	+ 1,54	+ 2,66	-20,0
Temps de travail	Femmes	Hommes	Différence en %
Complet	réf.	réf.	-14,7
Partiel	- 0,49	- 0,99	-11,1
Faible temps partiel	+ 0,61	+ 1,63	-20,9
Nombre de salariés	Femmes	Hommes	Différence en %
Aucun	+ 2,26	+ 0,48	1,5
De 1 à 9	réf.	réf.	-14,7
De 10 à 19	+ 0,32	+ 0,40	-14,9
De 20 à 49	+ 0,31	+ 0,52	-15,8
De 50 à 99	+ 0,13	+ 0,52	-17,4
De 100 à 249	+ 0,41	+ 0,85	-17,3
250 ou plus	+ 1,01	+ 1,88	-19,3
Secteur d'activité économique	Femmes	Hommes	Différence en %
Agriculture, sylviculture et pêche	+ 0,25	+ 0,51	-16,3
Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	+ 0,67	+ 1,77	-21,3
Cokéfaction et raffinage	+ 3,58	+ 4,28	-15,1
Fabrication d'autres produits industriels	+ 1,46	+ 1,17	-10,9
Construction	+ 1,24	+ 1,07	-12,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	réf.	réf.	-14,7
Hébergement et restauration	- 0,11	- 0,71	-9,8
Activités financières et d'assurance	+ 1,5	+ 1,87	-15,4
Autres activités de service	- 0,43	- 1,04	-10,1

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, une femme cadre perçoit en moyenne un salaire horaire supérieur de 7,94 euros au salaire horaire de référence, un homme cadre 10,69 euros de plus. Les femmes cadres gagnent ainsi 20,1 % de moins que les hommes cadres.

Note : seuls figurent les secteurs d'activité où les différences sont les plus fortes.

Source : Insee, DADS 2010.